

## **ASSOCIATION ELAN-SAVIGNY ENVIRONNEMENT**

### **Réunion le 7 janvier 2019 Maison de l'Environnement d'Orly**

#### **Participants :**

M. Régis LACOTE, Directeur de l'Aéroport Paris-Orly, Groupe ADP  
M. Hugues POTARD, Délégué aux Relations Territoriales, Direction de l'Environnement, Groupe ADP  
M. Dominique CATÉRINI, Président, Association Elan-Savigny Environnement  
Mme Evelyne BOURNER, Administrateur, Elan-Savigny Environnement  
M. Jacques LAGRANGE, Administrateur, Elan-Savigny Environnement

**Objet de la réunion :** Travaux prévus du 28 juillet au 2 décembre 2019 = indisponibilité totale de la piste 3 pendant 18 semaines. Tout le trafic (décollage et atterrissage) sera écoulé sur la piste 4, plus, en cas de besoin, la piste 2, d'où des survols à basse altitude et de graves nuisances sonores et chimiques sur Savigny-sur-Orge.

Cette réunion fait suite au courrier adressé par Elan-SE à M. de Romanet, Président-Directeur Général d'Aéroport de Paris, en date du 19 Décembre 2018.

Ce courrier exprimait les inquiétudes des riverains quant aux nuisances et dommages qui seront inévitablement subis lors des travaux de reconstruction totale de la piste 3 pendant 18 semaines à partir de fin juillet. Ces travaux entraîneront l'indisponibilité totale de cette piste et le report du trafic sur la piste 4 et si nécessaire, sur la piste 2 (nord-sud : survol de la Vallée de l'Orge).

Dans son courrier, l'association rappelait le déficit de communication constaté en 2016 et les réactions indignées, voire la colère, de la population et des élus.

L'objet de cette rencontre, promise depuis plusieurs mois, était une information sur les moyens mis en œuvre et les décisions prises pour assurer le trafic pendant toute cette période, en minimisant l'impact sur l'environnement et en assurant la sécurité des passagers.

Lors de la CCE d'Orly du 20 novembre dernier, le programme des travaux a été présenté, en relation avec la DGAC, puis ADP a rencontré les 4 préfets concernés, en insistant sur la nécessité d'informer dès que possible les élus et les riverains.

Dans une réponse adressée le 3 janvier au président du Conseil Départemental 91, le Directeur de l'Aéroport prend les engagements suivants :

- organiser des réunions d'information au tout début de l'année 2019. Seront invités les élus, les riverains et les associations,
- mettre en place un dispositif de communication élargi :
  - organisation de réunions publiques à la demande des communes,
  - visites de chantier pour les élus et les riverains,
  - plaquette de communication et d'information sur les travaux, téléchargeable sur le site [www.entrevoisins.org](http://www.entrevoisins.org), disponible dans les communes.

#### **Quelques notes prises au cours de cette réunion :**

- Ce chantier est d'une importance jamais connue à Orly. Reconstruction totale de la piste 3 et travaux conséquents pour renforcer le pont sur la Nationale 7 qui supporte

cette piste. Il s'est avéré que cette piste était plus dégradée que prévu, d'où des travaux très importants sur une durée plus longue.

- Pas d'utilisation de la piste 2 en août.
- La durée de ce chantier est optimisée et les travaux se dérouleront 24h sur 24.
- La majorité du trafic sera reportée sur la piste 4. La piste 2 nord-sud sera utilisée principalement pour des décollages.
- 3000 vols seront supprimés à partir d'Orly. Les Compagnies utiliseront d'autres aéroports. Avec un programme de dispersion au décollage et moins de vols, ces dispositions devraient diminuer les nuisances.

Au cours de la réunion - qui s'est déroulée dans un climat cordial et dans un esprit constructif - l'Association a bien compris la position d'ADP concernant l'importance du pôle d'emplois que représente la plateforme aéroportuaire dans son ensemble. Les associations de riverains ont cependant quelques doutes quant à l'évolution de l'emploi consécutive à l'augmentation du nombre de passagers. (Les chiffres ne sont pas publiés).

L'Association Elan-Savigny Environnement a rappelé que l'Aéroport d'Orly, qui est enclavé au milieu d'un tissu urbain très dense et qui compte se développer et accroître son activité pour faire face à l'augmentation du transport aérien prévue dans les années qui viennent :

- doit respecter strictement les limites imposées par l'arrêté du 6 Octobre 1994 (250 000 créneaux/an), le couvre-feu nocturne....
- ne doit pas fonctionner « hors sol » et annoncer des bénéfices plus importants chaque année, sans tenir compte des intérêts, de la qualité de vie, de la prospérité et de l'attractivité des communes riveraines, au risque de les voir se déprécier et se dévaloriser « sous les avions », et accentuer la ségrégation sociale, ce qui va d'ailleurs contre son propre intérêt, car il faut que les personnels - spécialisés - dont il a besoin puissent trouver un habitat et un environnement agréables à proximité de leur lieu de travail.
- doit agir en vue de l'amélioration des conditions de transport des personnels : non seulement ceux qui résident au nord d'Orly (pour eux, des aménagements sont d'ores et déjà prévus en faveur de transports collectifs rapides), mais aussi et surtout pour ceux qui résident au sud de la plate forme, qui, eux, sont contraints d'utiliser leur voiture individuelle et augmentent ainsi les embouteillages et la pollution sur leur trajet, en particulier le long de la N7 et aux heures de pointe, au détriment de la qualité de vie des communes traversées.

\* \* \*